



## **CONTRE LA PROPOSITION DE LOI RILHAC : NON À UNE HIÉRARCHIE DANS L'ÉCOLE ! OUI À UNE TOUT AUTRE AMBITION !**

La proposition de loi Rilhac sera de nouveau examinée à l'Assemblée nationale les 29 et 30 septembre. La délégation aux directeurs et directrices d'une autorité fonctionnelle et leur participation à l'encadrement du système éducatif provoqueraient une profonde césure au sein des écoles et ébranleraient les équipes pédagogiques. La direction doit rester au sein du conseil des maître·sses.

Dans le même temps, alors qu'à Marseille les personnels attendaient des annonces ambitieuses pour les écoles délabrées, le président de la République a annoncé comme mesure phare le « choix » des enseignant·es par les directeurs et directrices d'école. Cette mesure, est une provocation pour tous les personnels des écoles.

Toutes les consultations des personnels des écoles ont montré leur refus massif d'une modification de la structuration et du fonctionnement des écoles qui irait dans le sens des projets du ministère alors même que rien n'est proposé pour résoudre les réelles problématiques qui se posent quotidiennement aux équipes en termes d'alourdissement des tâches et de dégradation des conditions de travail.

Plutôt que de créer un emploi fonctionnel, le Ministère devrait répondre aux revendications des enseignant·es pour la direction d'école : allègement des tâches inutiles et chronophages, mise en place d'une aide administrative pérenne et statutaire dans les écoles ainsi qu'à la revendication d'un plan d'urgence pour les écoles, notamment par la création massive et immédiate de postes.

**À l'occasion de l'examen en deuxième lecture de la loi Rilhac à l'Assemblée nationale, nos organisations appellent à afficher leur opposition à cette proposition de loi et à se rassembler :**

**à l'Assemblée nationale (lieu à préciser)  
mercredi 29 septembre à partir de 13H30**